



Ville de CHAMPHOL

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers
en séance : 19

Nombre de pouvoirs : 07

Nombre de Votants : 26

Délibération n°2026-050 du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil municipal, le 1^{er} juillet 2026 à 18 heures 30 sur la convocation Monsieur Etienne ROUAULT- Maire

Etaient présents,

Monsieur Etienne ROUAULT, Maire,
Madame Florence GOUSSU, Monsieur Rémy LOUVET, Madame Sylvie RIVAUD, Monsieur Ludovic BOIREAU, Madame Isabelle MARAIS, Adjoint.

Mesdames Laetitia SOUVRE, Conseillère Municipale déléguée.

Messieurs Laurent SINAPAH, Christophe POULENARD, Conseillers Municipaux Délégués.

Mesdames Victoria BERZHANOVSKAYA, Nadia ROUSSEAU (à partir de la délibération D2025-053), Evelyne GUERIN, Annette MILLOCHAU, Béatrice ANNERY, Djamila GAULUPEAU, Stéphanie LEGUAY-HERNU (à partir de la délibération D2025-055),
Conseillères Municipales

Messieurs Daniel VIDY, José CARDOSO, Grégory HERCHE, Jack LODI, Florian SPINOS, Conseillers Municipaux.

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Eric LENFANT donne pouvoir à Madame Isabelle MARAIS

Madame Cynthia BESNARD donne pouvoir à Madame Sylvie RIVAUD

Madame Lucile de MAUPEOU donne pouvoir à Monsieur Laurent SINAPAH

Madame Nadia ROUSSEAU donne pouvoir à Madame Annette MILLOCHAU jusqu'à la délibération D2026-053

Monsieur Pierrick BOUDET donne pouvoir à Madame Florence GOUSSU

Monsieur Thierry DRAPIER donne pouvoir à Madame Evelyne GUERIN

Monsieur Florian BRETON donne pouvoir à Madame Djamila GAULUPEAU

Absente : Madame Stéphanie LEGUAY-HERNU jusqu'à la délibération D2026-055

Secrétaire de séance : Rémy LOUVET

Date de la convocation du présent Conseil municipal : 25 juin 2026.

A / FINANCES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800700-20260701-D2026-050-DE

Accusé certifié exécutoire

D2026-050- Restaurant scolaire et accueil surveillé - tarifs pour l'année scolaire 2026-2027

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 07/07/2026

Vu les prix d'achat actuels et les frais afférents pour 2026 (année civile):

- Prix d'achat repas maternelle : 2,97€
- Prix d'achat repas élémentaire : 3,26€
- Frais annexes : frais personnel, eau, électricité, location fontaine à eau, entretien du matériel utilisé (lave-vaisselle, réfrigérateur), la vaisselle...

Vu la tarification appliquée pour l'année scolaire 2025-2026 en restauration scolaire

- Repas maternelle : 4,17 €
- Repas élémentaire : 4,67 €
- Repas Hors commune, exceptionnel ou hors délai : 8.00 €

Vu le calendrier proposé :

Périodes de facturation :

- 1ère période 2026-2027 : 01/09/2026 au 16/10/2026 (7 semaines)
- 2ème période 2026-2027 : 02/11/2026 au 18/12/2026 (7 semaines)
- 3ème période 2026-2027 : 04/01/2027 au 19/02/2027 (7 semaines)
- 4ème période 2026-2027 : 08/03/2027 au 16/04/2027 (6 semaines)
- 5ème période 2026-2027 : 03/05/2027 au 02/07/2027 (9 semaines mais il y a l'ascension du 06 mai et le lundi de pentecôte du 17 mai)

Vu les tarifs modifiés proposés pour la restauration collective 2026/2027 :

Restauration scolaire :

- Repas maternelle : 4,25€
- Repas élémentaire : 4,76€
- Repas Hors commune, exceptionnel ou hors délai : 8,00€

Vu les tarifs proposés pour l'accueil surveillé du soir pour l'élémentaire en 2025-2026 :

- 2,14€ /jour
- 3,57€ /jours pour les enfants Hors communes et accueil exceptionnel

Vu l'application d'une augmentation de 2%

Vu la présentation en commission Enfance / jeunesse

Vu l'avis favorable donné

Vu les tarifs modifiés proposés pour l'accueil surveillé du soir pour l'élémentaire en 2026/2027 :

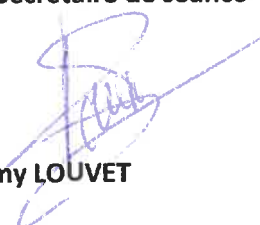
- 2.18€ /jour
- 3,64€ /jour pour les enfants Hors communes et accueil exceptionnel

Pénalité supplémentaire en plus de la présence d'un enfant non inscrit : 10€/jour

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la tarification des repas au restaurant scolaire et à l'accueil surveillé (école élémentaire) pour l'année scolaire 2026-2027
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut Madame la Première Adjointe à signer tout document s'y référant

Le Secrétaire de séance


Rémy LOUVET



Le Maire


Etienne ROUAULT